Département de l'Aude Arrondissement de Narbonne	**REPUBLIQUE FRANCAISE** Liberté – Egalité - Fraternité	Extrait n°28/2026/4.2

DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME

OBJET : Non renouvellement du contrat du Directeur

Nombre de membres en exercice : 15

Convocation en date du : 05/10/2026

Les membres composant le Comité Directeur se sont réunis à Leucate, le 13 octobre 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Michel PY Président,

Présents votants :
Représentant le Conseil Municipal :
M. Michel PY - M. Hamdani BELACEL - Mme Céline CABAL
Mme Mélina GALINDO - Mme Frédérique GUERRIER
M. Nicolas MOYA - Mme Christine DUPLISSY

Représentant des hébergements touristiques :
M. Patrick HAMET

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :
M. Thierry LETARD

Représentant des restaurateurs
M Sébastien GUILLOT

Représentant des professionnels de la glisse :
M. BRIGASCO Bernard

Représentant de la viticulture et de la pêche :
M. Jean Pierre FOURNIER

Représentant des activités liées au port de plaisance :
Mme Patricia MAHE

Présents non votants :
Représentant le Conseil Municipal :
Mme Marie Laure BOYER CORCUFF

Représentant des hébergements touristiques :
M. Patrice BESSON

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :
M. Grégory FRECHAIN

Représentant de la viticulture et de la pêche :
Mme Amy NORBURY

Absents Excusés
Représentant le Conseil Municipal :
M. Richard FARINES - Mme Marie BRETON - Mme Véronique LACZNY VIGNES - M. Lucas JAULENT- Mme Hamel LAHCINI
M. Jean Luc VILLALBA - M Antoine CAZALS – M Bernard KIRCHSTETTER

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-413721952-20261013-D2026_28_NO

Représentant des restaurateurs
M Mickaël SEBAN

Représentant des professionnels de la glisse :
Mme Stéphanie GARDAIS

Représentant des agences immobilières :
M. Thomas BILLARD - M. Adrien BEAUX

Représentant des activités liées au port de plaisance :
M. Bernard BIANCO DE RIEUMAJOU

Monsieur Michel PY Président, ayant *ouvert la séance et fait l'appel nominal, désigne* Madame Céline CABAL Vice-Présidente *comme secrétaire.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 133-11 du code du Tourisme qui dispose que la nomination, le licenciement et le non-renouvellement du contrat du Directeur de l'Office de Tourisme sont décidés par le Comité de Direction sur proposition du Président,
Considérant que le contrat du Directeur actuellement en poste arrive à son terme au 31 décembre 2026,

Le Président propose au comité de direction de ne pas renouveler le contrat de travail à durée déterminée du directeur de l'office lequel prendra fin le 31 décembre inclus.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver cette proposition.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.D et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Leucate, le 13 octobre 2026

Michel PY
Président

OFFICE DE TOURISME Leucate LE BONHEUR A UN NOM LEUCATE 11

Voies et recours : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication.
La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :
- D'un recours gracieux adressé à Mr. Le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier,
- De la saisine de Mr. le Préfet de l'Aude en application de l'article L2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-413721952-20261013-D2026_28_NO